

Aides à l'enquête

Rentrée de la mention Études sur le Genre – 2021-2022

30/09/2021

1

Ressources Master/EUR

Soutien à l'enquête

- Documentation
- Logiciels
- Aides aux terrains

Relatons internationales

- Bourses de mobilités entrantes et sortantes

Recherche/Insertion professionnelle

- Prix en fin de Master 2



Le budget du master ne peut couvrir que des aides au terrain (transport) ; les demandes pour d'autres types d'aides doivent être faites auprès de l'EUR.

2

Quels types d'aides ?

Remboursements de :

- Transport (train, avion, voiture, tickets de métros/bus hors Île-de-France...)
- Logement
- Accès à des ressources numériques
- Logiciels

Achats par l'EHESS de :

- Lives académiques indispensables pour votre recherche et inaccessibles en bibliothèques ou en prêt entre bibliothèques
- Petit matériel (par exemple, matériel pour la réalisation d'entretiens à distance...)
- Autres dépenses : les demandes recouvrant d'autres types de dépenses pourront être étudiées dès lors que celles-ci sont justifiées par les besoins de votre enquête
 - ➔ **Dépenses impossibles** (liste non exhaustive) : indemnisation des enquêté·es, traduction du mémoire

3

Quand et comment demander ces aides ?

- Toute l'année, sauf entre le 1^{er} décembre et le 15 janvier, la première quinzaine de mai et le mois d'août ;
- Règlement et dossier à compléter envoyés par e-mail en début d'année, puis régulièrement au cours de l'année
- Documents à envoyer au moment de la demande :
 - ➔ Dossier de demande d'aide complété
 - ➔ Photocopie de la carte étudiante 2021-2022
 - ➔ RIB au nom de l'étudiant·e (pour tout remboursement)
 - ➔ Fiche agent complété (pour tout remboursement)

4

Documents à envoyer pour le remboursement

A envoyer dès que la dépense/le déplacement a été réalisé :

- Justificatifs de paiement :
 - ➔ **factures à votre nom**
 - ➔ **preuve de paiement** (tickets de carte bancaire, relevé de compte)
- Preuve de réalisation effective du déplacement :
 - ➔ **billets de train, tickets de métro/bus validés, cartes d'embarquement...**
- Si voiture :
 - ➔ **déclaration sur l'honneur pour l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre de l'enquête** (de votre part et du propriétaire du véhicule si personne différente),
 - ➔ **copie de la carte grise de l'agent**
 - ➔ **copie de l'assurance**
 - ➔ **copie de votre permis de conduire**

5

Points de vigilance

- Si quelqu'un d'autre que vous réalise la dépense, le remboursement sera refusé
- Délais de remboursement très variables, parfois longs...
- Transport et hébergement à l'international peuvent être remboursés pour :
 - ➔ 1) mobilité réalisée dans le cadre des accords de l'EHESS (Erasmus, accords bilatéraux),
 - ➔ 2) déplacement pour votre terrain **SI ET SEULEMENT SI** les directives de l'EHESS ne s'y opposent pas
 - **Exemple** : si les déplacements à l'international sont interdits pour les masterant·es dans le cadre de la formation du fait de la situation sanitaire, le remboursement sera refusé

6

Obligation de communication

Dès lors que vous faites partie de l'EUR GSST et bénéficiez de son financement, **vos publications, présentations ou toute autre communication doivent mentionner le financement PIA :**

« Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'Investissements d'Avenir portant la référence (ANR-18-EURE-0008). »

ET/OU

